Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260921-DELCOM_26_132-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2026

Convocations envoyées le : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 SEPTEMBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

28 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, GARCERA-TRIAY, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUÉRIN, GABORIT, ORÉ, LE BRIÉRO, PISANI-BONNET, SIGNOL, LEMPEREUR, MARKARIAN, GENTILINI, BEAUFOUR, PETIT, DOUCET, PAUVERT, BUSSON, GRESSIEUX.

5 absents ayant donné pouvoir :

Patrick LENS	à Patricia GADIN
Bernard DOUADY	à Frédéric LECLERC
Émilie BUET	à Sophie DUMAGNOU
Claire MORISSON	à Magali OTT
Angélique LÉGUILLÉ	à Esther PETIT MARQUEZ

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Sophie DUMAGNOU – Patricia GADIN

DELIBERATION 2026-132 : PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF CONCLU AVEC VAL TOURAINE HABITAT POUR LE BIEN IMMEUBLE SITUE AU 1 AVENUE GABRIELLE D'ESTREES

Monsieur Claude GARCERA, Adjoint au Maire, donne lecture du rapport suivant :

La commune a consenti un bail emphytéotique avec VAL TOURAINE HABITAT (VTH) sur l'immeuble situé au 1 avenue Gabrielle d'Estrées. Le bail conclu le 6 mars 1992, modifié le 07 août 2006, a pris effet rétroactivement le 1er janvier 1992 et expirera le 31 décembre 2026.

Ce bâtiment, situé sur la parcelle cadastrée section BP numéro 317, d'une superficie de 98 m², comprend 3 logements locatifs sociaux de types 1, 2 et 3.

Dans la perspective de cette échéance, VAL TOURAINE HABITAT et la commune se sont rapprochés afin d'envisager une cession de ce bâtiment au profit de l'actuel preneur.

Afin de pouvoir mener correctement ces études, VAL TOURAINE HABITAT et la Ville ont convenu d'une prorogation du bail pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027, aux mêmes conditions.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260921-DELCOM_26_132-DE

L'intégralité des frais liés à la rédaction et la publication de l'acte notarié seront pris en charge par Val Touraine Habitat.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Claude GARCERA, Adjoint au maire,

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la propriété des personnes publiques,

VU le contrat de bail emphytéotique administratif du 1er janvier 1992,

VU les pourparlers en cours,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe de la prorogation d'un an du contrat de bail emphytéotique administratif conclu avec VAL TOURAINE HABITAT pour l'ensemble immobilier situé au 1 avenue Gabrielle d'Estrées. Il prendra fin le 31 décembre 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique notarié.

PREND ACTE que l'ensemble des frais liés à la conclusion de l'avenant sera intégralement pris en charge par VAL TOURAINE HABITAT.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 21 septembre 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Sophie DUMAGNOU

Patricia GADIN

TRANSMIS au représentant de l'État le : 24 SEP. 2026
RECU par le représentant de l'État le : 24 SEP. 2026
PUBLIE le : 24 SEP. 2026
ACTE EXECUTOIRE